REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Ville de Castelnaudary

Direction Aménagement Urbanisme

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : 3 Domaine et Patrimoine
Sous matière : 3.3 Locations

OBJET : Site Andréossy : convention d'occupation temporaire au profit de M. ROUSSEL

Décision N° 2023-146

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

VU l'arrêté de mise en sécurité n° 2023R147 du 5 mai 2023

CONSIDERANT que dans le cadre d'une procédure d'urgence, Monsieur ROUSSEL, demeurant « 21 rue de l'Hôpital », doit faire l'objet d'un relogement temporaire jusqu'à la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité du 5 mai 2023.

CONSIDERANT que la nécessité de procéder au relogement de Monsieur ROUSSEL sur le site « Andréossy », 1, rue des Potiers (Bâtiment F) 11400 CASTELNAUDARY,

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention d'occupation temporaire au profit de Monsieur ROUSSEL jusqu'à la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité du 5 mai 2023,

DECIDE:

ARTICLE 1 : de signer la convention avec Monsieur ROUSSEL, définissant les modalités de cette occupation précaire,

ARTICLE 2 : la convention est conclue, à compter de sa signature jusqu'à la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité du 5 mai 2023.

ARTICLE 3 : cette occupation est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Envoyé en préfecture le 25/05/2023
Reçu en préfecture le 25/05/2023
Publié le 26 MAI 2023
ID : 011-211100763-20230519-DEC2023146-CC

Fait à Castelnaudary, le 19 mai 2023

VILLE DE CASTELNAUDARY 11 (Aude)

Le Maire,

Patrick MAUGARD